

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 11-178-1911 au sujet de la consécration du nouveau drapeau de la République portugaise.

n° 11-178-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 août 1911

Numéro JO
n° 178 du 01/09/1911

Date du numéro
1 septembre 1911

TEXTE INTÉGRAL

Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs Généraux, Gouverneurs des Colonies et Administrateur de Saint-Pierre et Miquelon. Le Ministre des Affaires Etrangères vient de m'informer qu'un décret de l'Assemblée Constituante, en date du 19 juin dernier, a définitivement consacré comme drapeau de la République portugaise le drapeau vert et rouge décrit dans la dépêche de Lisbonne du 2 décembre 1910, dont copie vous a été transmise par circulaire ministérielle du 3 avril 1911. Le même décret a décidé que la « Portugheza » composée en 1890 par le musicien Alfredo Keil, lors de l'effervescence patriotique causée par l'ultimatum anglais relatif aux affaires du Zambèze, deviendrait l'hymne national. En vous informant de la communication qui vient de m'être faite, je vous prie de vouloir bien prendre toutes mesures utiles pour que les nouvelles couleurs de la République portugaise soient portées à la connaissance du pays que vous administrez.

Signé : A. LEBRUN.